



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

N°**6**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 11
Absents : 1

Ayant voté pour : 48
Ayant voté contre : 4
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES
MEMBRES DE LA COMMUNE QUI SIÉGERONT AU
SEIN DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES ET
EXTRAORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE
MIXTE ÉCO.URBAIN

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants, L. 2131-11 et L. 2121-33,

Vu les statuts de éCo.Urbain SEM approuvés par délibération n° 11 du Conseil municipal du 19 février 2026,

Vu la délibération n° 8 du Conseil municipal du 17 avril 2026 portant désignation des membres de la Commune appelés à siéger au sein du conseil d'administration et des assemblées ordinaires et extraordinaires de la société d'économie mixte éCo.Urbain,

Considérant qu'il convient de modifier la désignation de l'un des deux délégués de la Ville de Colombes appelés à siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société éCo.Urbain SEM,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : L'article 2 de la délibération n° 8 du Conseil municipal du 17 avril 2026 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont élus comme délégués de la Ville de Colombes au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société d'économie mixte éCo.Urbain SEM : Joakim GIACOMONI et Sandrine BARBÉ.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 juillet 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 13 juillet 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260707-23251-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.